

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2026-2027

Du 2 au 20 mars 2026 inclus

(PAS D'INSCRIPTION LES MERCREDIS & VENDREDIS APRÈS-MIDIS)

Qui est concerné ?

- ➡ les enfants nés en 2024 (Toute Petite Section) et ayant 2 ans révolus au moment de l'entrée à l'école
 - ⚠️ Inscription sur liste provisoire puis acceptation en fonction des places disponibles
- ➡ les enfants nés en 2023 (Petite Section)
- ➡ les enfants n'ayant jamais été scolarisés
- ➡ les nouveaux arrivants sur la commune.



Pièces à fournir

- ➡ Livret de famille (pages des parents **et** de l'enfant) ou extrait d'acte de naissance de l'enfant
- ➡ Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture ou autre)
- ➡ Pièce d'identité du parent inscrivant l'enfant.

En cas d'hébergement :

- ➡ Attestation d'hébergement sur l'honneur, datée et signée par l'hébergeant
- ➡ Pièce d'identité de l'hébergeant
- ➡ Justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeant



Dérogations scolaires

Les parents qui souhaitent inscrire leur enfant dans une école différente de celle de leur secteur ou dans un établissement d'une autre commune devront remplir une demande de dérogation accompagnée des justificatifs nécessaires (attestation/contrat de garde, justificatif de l'employeur, France Travail, etc.). Les demandes de dérogation devront être formulées durant la période des inscriptions. Une réponse sera apportée à l'issue de la « commission de dérogation » qui se réunira en avril ou mai. Dérogation téléchargeable sur le site de la ville.



Comment s'inscrire ?

En mairie : sur rendez-vous au 03.87.87.67.51



Par mail : envoyer les documents à christiane.grigeois@ville-behren.fr en précisant pour chaque parent : adresse, numéro de téléphone et mail.